



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le Vingt-Six Mai

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du Coulet, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23

Etaient présents : S. ALLEG - J-M. BAGNIS - G. BARRA - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELLUIN - J. DUBOIS – P. GINER – J-L. GIRAUD - J. HENSELER – A. HERNANDEZ – S. LAINE – M. MARTEAU - R. MARTEL TRIGANCE - E. MENUT – B. MONTAGNE – C. OBYN SELINGUE – A. RASKIN - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD

Absent excusé : N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA)

**LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL
TRANSMISSION DES CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1-1.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la partie législative, 2ème partie, livre 1^{er}, titre II, chapitre III.

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil municipal,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la lecture de la charte de l'élu local et de la transmission en séance des dispositions du code général des collectivités territoriales à l'attention des élus locaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE